

Conditions générales de location

Toute commande passée à la SARL EAS EVENTS implique l'acceptation des présentes conditions qui prévalent sur toutes conditions d'achat ou documents émanant du client non expressément par la SARL EAS EVENTS. Les présentes conditions générales régissent d'une part les conditions de mise à disposition du client de matériel, propriété de la SARL EAS EVENTS, et d'autre part, les éventuelles prestations de service accompagnant la mise à disposition du matériel.

1. Tarif

Sauf convention contraire, les prix s'entendent hors taxes, matériel emballé, départ entrepôt et port à la charge du client, y compris pour les livraisons partielles. Tout emballage spécifique demandé par le client ou inhérent aux caractéristiques de la commande fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Le tarif des locations est calculé sur la base de 24 heures, se décomptant de la prise du matériel jusqu'à sa restitution. Le tarif week-end prévoit une mise à disposition des matériels du vendredi à 14h au lundi 10h. Aucune réduction de prix ne pourra être accordée en cas de non-utilisation du matériel par le client pendant la durée de la location.

2. Validité de l'offre

Les offres de prix formulées par la SARL EAS EVENTS sont valables un mois à compter de la date figurant sur le devis, et sous réserve de disponibilité du matériel.

3. Conclusion de la location

La location est réputée conclue dès retour du devis signé, daté, avec mention manuscrite « bon pour accord » et cachet commercial du client ou signature du particulier.

4. Mise à disposition du matériel

La prise du matériel s'effectue, à la date indiquée dans le devis accepté par le client, dans les locaux de la SARL EAS EVENTS.

5. Annulation

Toute annulation d'une location moins de 48h avant la mise à disposition prévue entraînera l'application d'une pénalité égale à 50% du montant qui aurait dû être facturé.

6. Entretien du matériel

Le client est tenu d'entretenir le matériel dans le respect des préconisations du fabricant et, le cas échéant, de celles de la SARL EAS EVENTS. Il ne peut procéder à aucune réparation ou modification des réglages du matériel ou accessoires sans l'accord exprès de la SARL EAS EVENTS. Dans le cas où le matériel restitué nécessiterait un nettoyage ou toute autre opération de remise en état, les frais correspondant seront facturés au client sur la base du tarif de la SARL EAS EVENTS pour ce type de prestation. Le matériel ne peut en aucun cas être prêté ou sous-loué par le client à un tiers sans autorisation expresse, préalable et écrite à la SARL EAS EVENTS.

7. Restitution du matériel

La restitution est à la charge du client. Toute restitution plus de 8h après l'heure prévue entraîne à la facturation d'une journée supplémentaire. En cas de non-restitution dans un délai de 48h à compter de la date et heure prévues, le client se verra facturer, en sus des 48h de location supplémentaires, le prix de remplacement du matériel sur la base de sa valeur neuve ou du prix d'un matériel neuf équivalant si la référence n'est plus commercialisée.

8. Paiement

Un acompte de 40% sera demandé à la commande. Sauf disposition contraire prévue par un accord spécifique, les factures du solde sont payables à la mise à disposition du matériel.

9. Responsabilité d'EAS EVENTS

Le matériel est réputé remis en parfait état de fonctionnement et d'entretien. Le contrôle doit être réalisé par le client lors de la mise à disposition et toute réserve doit être impérativement mentionnée sur le bon de retrait pour être prise en compte. Aucune réclamation ne pourra être réalisée postérieurement.

La SARL EAS EVENTS ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée au titre des dommages subis par le client du fait d'une défectuosité ou non-conformité du matériel.

10. Responsabilité du Client - Assurances

À compter de la livraison du produit et aussi longtemps que le client demeurera en possession de celui-ci, le client est le seul gardien du matériel. Le client s'engage à utiliser le produit en bon père de famille et à le maintenir en parfait état d'entretien et de fonctionnement en se conformant aux recommandations données par la SARL EAS EVENTS. En cette qualité, le client sera seul responsable de tous les dommages causés par le matériel à des personnes ou à des biens, même si ces dommages résultent d'un vice de conception ou d'un défaut de montage. Le client reconnaît en conséquence qu'il ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité de la SARL EAS EVENTS au titre de tels dommages et s'engage à garantir la SARL EAS EVENTS contre toute réclamation de tiers. Tout dommage au matériel devra immédiatement être signalé à la SARL EAS EVENTS.

11. Sous-traitance

La SARL EAS EVENTS est autorisé à sous-traiter tout ou partie des prestations à des tiers.

La SARL EAS EVENTS ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages qui pourraient résulter des prestations de ses sous-traitants qui restent seuls responsables de leurs défaillances éventuelles.

13. Notification

Toute notification faite à la SARL EAS EVENTS devra être réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la SARL EAS EVENTS.

14. Contestations et loi applicable

Quel que soit le lieu d'exécution de la prestation, les relations entre les parties seront régies et analysées selon le droit français, à l'exception de tout autre. Il est de convention expresse que tout litige relatif à l'exécution ou aux conséquences des prestations de service réalisée par la SARL EAS EVENTS sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de DIJON METROPOLE, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et quel que soit le lieu de réalisation de la prestation de services ou de livraison du matériel.

Nom - Prénom & Signature du loueur.